cantal auvergne

Cantal'ENS Lycées

APPEL A PROJETS
EN FAVEUR DES LYCEENS

Espaces Naturels Sensibles

ESPACES
Naturels Sensibles

cantal
MON DÉPARTEMENT
Chaque jour à vos côtés

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

Sensibilisation et éducation à l'environnement sur les Espaces Naturels Sensibles cantaliens

Année scolaire 2023 – 2024

❖ CONTEXTE

● Le Département s'est engagé depuis une vingtaine d'années dans un programme de gestion et de valorisation des milieux naturels, caractéristiques du Cantal en mettant en œuvre une politique des **Espaces naturels sensibles (ENS**). Elle vise deux grands objectifs : **préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et aménager ces espaces pour être ouverts au public.**

À ce jour, le réseau ENS compte 14 sites, représentatifs de la diversité et de la richesse de ce patrimoine naturel, composé de milieux forestiers, estives et pelouses, tourbières, marais et cours d'eau, rochers, corniches et gorges. *(Cf. carte)*

Le Conseil départemental souhaite être acteur de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement auprès des jeunes cantaliens.

À ce titre, le *projet « Cantal'ENS Lycées »* porté par le Conseil départemental en lien avec l'éducation nationale vise à :

- **Accompagner techniquement et financièrement les Lycées** du Département pour réaliser **des projets pédagogiques, proposés par les enseignants, sur le réseau cantalien des sites ENS** ; projets accompagnés par *des personnes ou structures œuvrant pour la connaissance et la gestion du patrimoine naturel ou/et pour la protection de l'environnement, partenaires du Conseil Départemental ou reconnus dans le Département.*
- Offrir la possibilité aux Lycéens de **découvrir activement les espaces naturels sensibles et les paysages** du Cantal et à travers cette découverte, **l'impact des activités humaines sur le milieu.**

● **L'éducation à l'environnement et au développement durable** mentionnée à l'article L. 312-19 du code de l'éducation fait partie des missions de l'école. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.
Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

Cette mission s'exerce dans le cadre d'une **démarche partenariale entre la communauté éducative, les collectivités territoriales et les parties prenantes et associations intervenant dans le champ de cette éducation transversale.**

À ce titre, **les sorties scolaires dans la nature sont encouragées** dans chaque établissement, notamment en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels et associatifs.

❖ OBJECTIFS RELATIFS AUX COMPÉTENCES ET SAVOIRS DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

L'éducation au développement durable : une des missions de l'école

L'éducation au développement durable est une des missions de l'école. Elle a été renforcée par la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, comme une éducation transversale à laquelle concourent l'ensemble des disciplines, de la maternelle à la terminale.

Au vu de l'importance des enjeux sociétaux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, et dans le prolongement des dispositions déjà prises concernant les enjeux du changement climatique dans les programmes d'enseignement, des propositions ont été faites pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée.

L'éducation au développement durable doit permettre aux élèves de développer les connaissances scientifiques, les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du développement durable. Au terme de leur scolarité, ils doivent notamment maîtriser les enjeux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine. Ils doivent avoir acquis des savoir-faire et avoir été préparés à l'exercice individuel et collectif de leur responsabilité de citoyen.

Le développement durable dans les programmes du lycée

Au lycée, les programmes font une place significative aux enjeux climatiques et environnementaux.

En seconde

Le programme de SVT permet aux élèves d'approfondir l'impact des activités humaines sur le milieu. En introduction du programme, il est clairement souligné que "les élèves appréhendent les grands enjeux auxquels l'humanité sera confrontée au XXIème siècle, ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques".

Le programme d'histoire géographie consacre un thème entier à la question environnementale : "Sociétés et environnements : des équilibres fragiles". Il invite les professeurs à étudier avec leurs élèves "le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé".

En **sciences économiques et sociales**, dans le chapitre "Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ?", les élèves devront savoir que le PIB est un indicateur global qui ne rend pas compte des inégalités de revenus et connaître les principales limites écologiques de la croissance.

En première

En voie générale, **l'enseignement scientifique**, commun à tous les élèves, met en évidence le rôle de l'être humain dans la modification du climat.

L'enseignement moral et civique aborde les responsabilités individuelles et collectives pour les questions environnementales, ou la défense de l'environnement comme cause fédératrice.

L'introduction du programme d'histoire géographie, en voie professionnelle, souligne qu'"il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXIème siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable".

En **sciences économiques et sociales**, dans le chapitre "Quelles sont les principales défaillances du marché ?" les élèves devront comprendre que le marché est défaillant en présence d'externalités et être capable de l'illustrer par un exemple (notamment celui de la pollution ; ils devront aussi comprendre que le marché est défaillant en présence de biens communs et de biens collectifs).

En terminale

L'éducation au développement durable est portée par différents enseignements :

- L'enseignement **scientifique** dispensé à tous les élèves
- L'enseignement **de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**
- Les **sciences économiques et sociales**
- Les **langues vivantes**
- etc.

sources : https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136

Propositions pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques (https://www.education.gouv.fr/media/150128/download)

❖ BÉNÉFICIAIRES

Classe de seconde, première et terminale

Lycées d'enseignement général et technologique publics et privés / Lycées agricoles (filière professionnelle et générale) / Maisons Familiales et Rurales (filières professionnelles agricoles)

► 1 projet par établissement

❖ MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

► Pour les filières générales et technologiques :

● Projet structuré en **2 temps obligatoires**, avec l'appui d'une structure d'accompagnement choisie par l'enseignant-collège :

- **1 sortie accompagnée sur un des 9 Espaces Naturels Sensibles** du Département proposés pour l'appel à projet 2023-2024,

Et

- **1 rendu** pour valoriser le travail accompli avec les élèves notamment au travers :
  - Les outils propres à l'éducation nationale ou au lycée
  - D'une restitution pédagogique ou scientifique réalisée par les élèves (exposition, articles, textes, films, dessins, peintures, représentations artistiques, supports pédagogiques, panneaux d'informations, conférence…) présentée au sein du lycée et /ou au Conseil départemental.

► Pour les filières professionnelles agricoles :

● Projet structuré en 2 **temps obligatoires**, avec l'appui d'une structure d'accompagnement choisie par l'enseignant-collège :

- **1 sortie accompagnée sur un des 9 Espaces Naturels Sensibles** du Département proposés pour l'appel à projet 2023-2024.

Et

- **1 action de gestion en lien avec le schéma directeur de gestion du site ENS et le gestionnaire du site et/ou 1 action de connaissance** conduite dans le lycée, dans la commune ou sur le site ENS retenu pour le projet.
  L'action de connaissance peut s'inscrire dans un programme de sciences participatives nationales ou régionales (https://www.open-sciences-participatives.org/home/)

Une action de communication locale ou de valorisation (compte rendu de visite, article, film, exposition, podcast, …) devra être réalisée en lien avec la réalisation de ces 2 temps obligatoires.

► **Le projet devra être pluridisciplinaire :**

Projet pouvant s'inscrire dans les enseignements interdisciplinaires :

- Enseignement scientifique,
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire et géographie
- Enseignement moral et civique
- Langues vivantes
- …..

► **Modalités de construction et de mise en œuvre du projet interdisciplinaire :**

- Liens possibles avec la démarche « label E3D - Établissement en démarche de développement durable »
- Liens possibles avec les missions des éco délégués
- Liens possibles avec le projet d'établissement
- Liens possibles avec la politique éducative du bassin d'éducation et de formation, au regard notamment de la continuité avec le collège et les filières technologiques et professionnelles en relation avec l'Éducation au Développement Durable).

❖ ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les enseignants pourront disposer de **l'accompagnement de structures identifiées** par le Conseil départemental pour leurs connaissances de l'ENS et/ou à leurs compétences (notamment en éducation à l'environnement).

● Structures d'accompagnement :

Il s'agit de structures disposant de connaissances naturalistes et de compétences de gestion du patrimoine naturel et/ou de préservation de l'environnement et/ou d'éducation à l'environnement (associations, structures institutionnelles…).

Elles contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique proposé par l'enseignant en apportant :

- Des connaissances du patrimoine naturel, paysager, géologique, (…) présent sur les sites ENS (médiation scientifique, carte, méthode de prospections, analyse des enjeux, évolution du site, acteurs du site…),
- Des éléments concernant la connaissance, la gestion ou la valorisation des sites,
- Tout élément pouvant faciliter l'appropriation du projet par les élèves et la compréhension des enjeux et caractéristiques du site ENS,

et en privilégiant une approche scientifique ou pédagogique selon leur cœur de métier.

Les enseignants, en lien avec les chefs d'établissements, organisent l'intervention de la (des) structure(s) d'accompagnement selon leur besoin et le budget alloué. Toutefois, cette collaboration, n'excédera pas **3 jours** et pourra être décomposée en demi-journées, selon les besoins du projet pédagogique.

L'établissement scolaire pourra faire appel à 1 structure ou plusieurs intervenants pour une approche complémentaire. Le recours à une structure d'accompagnement non identifiée par le Département (notamment bureaux d'étude naturaliste ou spécialisés dans la gestion de site naturel) peut être envisagée, dans le respect des conditions budgétaires prévues et de l'intérêt de son intervention pour la réalisation du projet.

● Outils mis à disposition par le Conseil départemental :

- Fiche synthétique par ENS comprenant une description du site, les types de milieux naturels présents sur le site, les thématiques naturelles en annexe 1.
- Liste des ressources en annexe 2.
- Liste des structures d'accompagnement proposées par le Conseil départemental en annexe 3
- Études naturalistes ou scientifiques relatives au site ENS, à la demande de enseignants

Dans une démarche de co-construction, il est conseillé aux enseignants de solliciter l'appui des agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux (ENR) du Conseil départemental. Ces derniers possèdent une bonne connaissance des sites ENS (enjeux et acteurs des sites, plan de gestion mis en œuvre…) qui peut être valorisable ou valorisé ? dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Les agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux (ENR) suivront les projets jusqu'à leur aboutissement et pourront notamment participer aux sorties organisées sur les sites, en tant qu'observateur.

❖ CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET PIÈCES À TRANSMETTRE

Le projet est défini par les enseignants en lien avec la (les) structure(s) d'accompagnement choisie(s) et avec l'appui technique des agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux.

● **Les enseignants choisissent :**

- les compétences visées et les thématiques qu'ils souhaitent étudier,
- le site permettant d'aborder ces thèmes,
- s'ils le souhaitent, les structures ou personnes compétentes et co-construisent le projet avec eux en fonction de ses objectifs pédagogiques. Une rencontre préalable est nécessaire.

● **Calendrier :**

1 session de dépôt des candidatures est prévue début juin 2023, pour une réalisation du projet dès le début de l'année scolaire 2023-2024

Diffusion de l'appel à projets avec le dossier de candidature	juin 2023
Date butoir de transmission des dossiers de candidature au Conseil départemental	Le 13 octobre 2023
Accusé de réception et recevabilité du dossier	Dès examen du dossier
Confirmation de la sélection du projet	Début novembre

Un dossier pourra être déclaré recevable même s'il comprend seulement une estimation financière basée sur des devis récents.

La réalisation du projet peut débuter à la réception de la notification de la recevabilité du dossier de candidature mais sans garantie de l'attribution de la subvention sollicitée.

● **Composition du dossier :** dossier de candidature en annexe 4.
Tous les documents sont téléchargeables sur le site Internet www.cantal.fr (Environnement-Énergie-Habitat / Patrimoine naturel / Les Espaces Naturels Sensibles / Les actions du Conseil départemental / Appel à projets Cantal'ENS.)

❖ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet présenté devra respecter les objectifs de l'appel à projets et les modalités de mise en œuvre présentées ci-dessus. Il devra permettre d'évaluer :

► Pour les filières générales et technologiques

● le(s) thème(s) retenu(s) et le contenu pédagogique permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager et de l'impact des activités humaines sur le milieu, notamment les activités scientifiques et/ou pédagogiques sur le terrain,

● la pluridisciplinarité du projet,

● la qualité de la valorisation du projet (restitution pédagogique et action de communication locale sur le projet/ possibilité de restitution auprès des élus du Département),

●l'engagement de l'établissement dans la démarche « label E3D - École/Établissement en démarche de développement durable »-ou dans un projet innovant sur l'Éducation au Développement Durable.

► Pour les filières professionnelles agricoles :

● le(s) thème(s) retenu(s) et le contenu pédagogique permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager et de l'impact des activités humaines sur le milieu, notamment les activités scientifiques et/ou pédagogiques sur le terrain,

● la pluridisciplinarité du projet,

● la pertinence des actions concrètes collectives de gestion ou de connaissance menées avec les élèves (sur les sites ENS en lien avec le gestionnaire du site et au sein de l'établissement)

● l'engagement de l'établissement dans la démarche « label E3D - École/Établissement en démarche de développement durable »-ou dans un projet innovant sur l'Éducation au Développement Durable.

Sélection des projets :
Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité par les services du conseil départemental, qui pourra si nécessaire s'appuyer sur l'avis des inspecteurs concernés, de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Les projets seront ensuite présentés à la commission transition écologique du Conseil départemental pour avis et validation, puis soumis à l'approbation de la Commission permanente du Département pour attribution des subventions. Selon le nombre de projets, 2 sessions de Commission permanente pourront être envisagées en septembre/octobre 2023 et janvier 2024.

❖ RÈGLES DE FINANCEMENT

● **80% des** dépenses pour un **coût maximum de 1 500 € maximum projet**

Dépenses éligibles : coût de la structure d'accompagnement, le transport, l'éventuel achat de petit matériel.

Modalités de paiement : l'intégralité de la subvention est versée en fin d'année scolaire sur présentation des factures, après proratisation éventuelle.

● **Autofinancement de 20% de** l'établissement par projet.

❖ CONTACTS

Conseil départemental – Service Développement Durable du Territoire, Agriculture et Attractivité

Mission Espaces Naturels et Ruraux

Aurélie CHEBANCE : 04 71 46 49 28 / achebance@cantal.fr

Stéphanie PAULET : 04 71 46 22 83 / spaulet@cantal.fr

CARTE DE LOCALISATION DES ENS CONCERNÉS PAR L'AAP CANTAL'ENS COLLÈGES

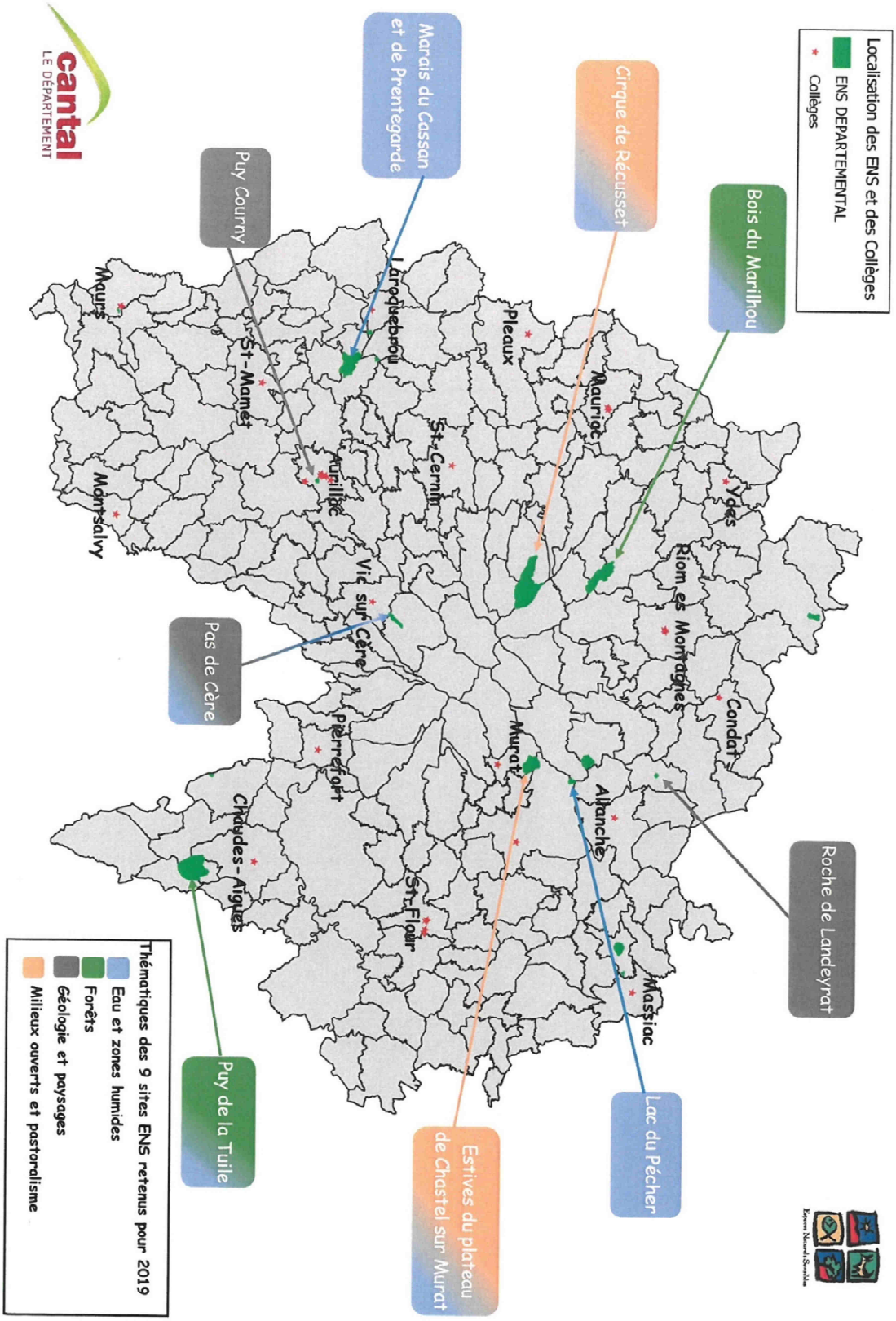

Cantal'ENS LYCÉES

APPEL À PROJETS

EN FAVEUR DES LYCÉENS DU CANTAL

Année scolaire 2023 – 2024

ANNEXE 2

Liste des ressources générales

- **Conseil départemental**

- Documents et informations (description, livrets pédagogiques…) relatifs aux sites ENS présents sur le site Internet **:** ***http://espace-nature.cantal.fr/***

- Mise à disposition, à la demande, de l'ensemble des études et documents relatifs aux sites ENS (études naturalistes, cartographies, schéma directeur de gestion et de valorisation…).

- **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

- Malle pédagogique sur demande

- Ressources pédagogiques sur le site Internet du PNRVA *: onglet éducation – accès aux ressources pédagogiques*

- **Canopé :** 100, rue de l'Egalité – 15 000 AURILLAC – Tél : 04 71 48 60 26

- **École de l'innovation pédagogique à Saint-Bonnet-de-Salers –** Le Bourg – 15140 SALERS

- **La maison pour la science en Auvergne :** se connecter directement sur le site MPSA Clermont-Fd.

Cantal'ENS LYCÉES

APPEL À PROJETS

EN FAVEUR DES LYCÉENS DU CANTAL

Année scolaire 2023 – 2024

ANNEXE 3

Liste des structures d'accompagnement

(par ordre alphabétique)

Structures	Adresses	Coordonnées	Sites ENS
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne	Maison des Volcans Château St Etienne 15000 AURILLAC Site Internet : www.cpie15.com	04.71.48.49.09 cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr secretariat.cpie15@wanadoo.fr	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset - Estives et tourbières de Chastel sur Murat - Lac du Pêcher - Marais du Cassan - Pas de Cère - Puy de la Tuile - Roche de Landeyrat
Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)	Le Bourg 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE Site Internet : www.cbnmc.fr	04.71.77.55.65 conservatoire.siege@cbnmc.fr	- Estives et tourbières de Chastel sur Murat, - Puy de la tuile
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)	8, rue de l'école 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE Site Internet : http://cen-auvergne.fr	04.71.20.77.20 contact@cen-auvergne.fr	Marais du Cassan
Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	14, allée du Vialenc 15000 AURILLAC Site internet : www.cantal-peche.com	04.71.48.19.25 / 06.79.72.57.40 M. Jacques CHALIER, responsable développement à la Fédération chalierjacques.fede15@hotmail.fr	- Bois du Marilhou - Lac du Pêcher - Pas de Cère
« Moments nature » **Association d'éducation à l'environnement**	**Sophie OUGIER** 2 impasse des demoiselles - Chalinargues 15 170 NEUSSARGUES EN PINATELLE **Caroline LEROY**	06 30 35 73 02 sophie.ougier@live.fr cidre15@live.fr	- Estives et tourbières de Chastel sur Murat - Lac du Pêcher - Pas de Cère - Roche de Landeyrat - Puy de la Tuile
Office National des Forêts (ONF)	**Unité Territoriale Ouest-Cantal** Lydia Morzières 98, rue Léon Blum 15000 AURILLAC **Unité Territoriale Est-Cantal** Vanessa Joly 2 rue de la Sècherie 15300 MURAT	06.10.90.06.09 lydia.morzieres@onf.fr 06 07 15 12 39 vanessa.joly@onf.fr	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset - Marais du Cassan - Roche de Landeyrat - Puy de la Tuile
Sandrine FOUILLOUX **Animatrice Nature**	Béringer 15350 Champagnac	09 67 36 56 69 sandrine.fouilloux@outlook.com	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset

« Terres 2 cimes »	**Nadège PILLON** Nozières 15300 DIENNE Site internet : www.terres2cimes.com	06 81 51 69 16 terres2cimes@orange.fr	- Bois du Marilhou, - Cirque de Récusset, -Estives et tourbières de Chastel sur Murat, -Lac du Pêcher, -Pas de Cère, -Roche de Landeyrat
Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne	**Fabienne MICHEL** Chargée de mission éducation Montlosier, 63970 AYDAT	04 73 65 64 30 07 64 46 66 70 fmichel@parcdesvolcans.fr	- Cirque de Récusset - Estives et Tourbières de Chastel sur Murat. **Mise à disposition de connaissance (sites Natura 2000 gérés par le Parc** **Possibilité d'organiser 1 présentation collective aux enseignants d'un dispositif pédagogique sur la biodiversité et présentation de la structure**.
SAFARI FLORE	**Véronique GARCIA** Ingénierie et formation Botanique de terrain Le Bourg 15800 RAULHAC Site Internet : http://safari-flore.fr/	06 74 07 19 61	-Pas de Cère - Puy Courny -Bois du Marilhou -Puy de la Tuile -Cirque de Récusset -Lac du pêcher, -Roche de Landeyrat

Cantal'ENS LYCÉES

APPEL À PROJETS

EN FAVEUR DES LYCÉENS DU CANTAL

Année scolaire 2023 – 2024

ANNEXE 4

Dossier de candidature

- **Fiche d'inscription**
- **Pièces complémentaires à fournir**

Fiche d'inscription Appel à projets CANTAL'ENS LYCEES
Année scolaire 2023-2024
FILIERES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

Identification :

Lycée : _____

Proviseur : _____

Adresse: _____

Responsable(s) du projet pédagogique et fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Intitulé du projet pédagogique : _____

_____

Classe(s) et nombre d'élèves concernés : _____

_____

Présentation et objectifs pédagogiques du projet : merci de préciser les éléments suivants.

●Le site ENS concerné et les raisons de ce choix :

● Une description sommaire de l'ensemble du projet avec présentation des 2 temps obligatoires précisés dans l'appel à projets / présentation et rôle de la structure d'accompagnement choisie :

- Description générale du projet :

1- Sortie accompagnée sur le site ENS (Type de sortie et thèmes étudiés, structure retenue, période envisagée…)

2- Restitution pédagogique ou scientifique réalisée par la classe et valorisable par le lycée et /ou le département (compte rendu de visite, exposition, articles, textes, films, dessins, peintures, podcast, affiches, panneaux…)

● Les thèmes retenus et les contenus et activités pédagogiques permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel et/ou du lien entre l'homme et son environnement :

● Lien avec le référentiel de compétences au service de l'EDD dans le cadre scolaire (https://www.education.gouv.fr/media/150128/download)

● Pluridisciplinarité du projet (disciplines concernées, travail en commun…):

● L'éventuelle intégration du projet dans un projet pédagogique global (si oui, lequel) :

● Le calendrier prévisionnel (avec les temps forts) :

● L'estimation financière du projet (transports, structure d'accompagnement) :

● Autres informations que vous souhaitez apporter :

Le Lycée_____ s'engage à mener à bien le projet présenté ci-dessous et à fournir au Conseil départemental les éléments de restitution du projet avec quelques photos libres de droits ainsi qu'un bilan en fin d'année scolaire.

Date et signature du proviseur du Lycée:

Transmission du dossier **avant le 13 octobre 2023**

Merci de transmettre en complément de la fiche d'inscription :

- Toutes pièces permettant la compréhension du projet, en lien avec la fiche d'inscription.

- Devis de la (des) structure(s) d'accompagnement, de transporteurs…

Conseil départemental du Cantal – PADT – DAT - SDDTAA – Mission Espaces naturels et ruraux
28 avenue Gambetta - 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 46 49 28 / 04 71 46 22 83 – mail : service-environnement@cantal.fr

Fiche d'inscription Appel à projets CANTAL'ENS LYCEES
Année scolaire 2023-2024
FILIERES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Identification :

Lycée : _____

Proviseur : _____

Adresse: _____

Responsable(s) du projet pédagogique et fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Intitulé du projet pédagogique : _____

_____

Classe(s) et nombre d'élèves concernés : _____

_____

Présentation et objectifs pédagogiques du projet : merci de préciser les éléments suivants.

●Le site ENS concerné et les raisons de ce choix :

● Une description sommaire de l'ensemble du projet avec présentation des 2 temps obligatoires précisés dans l'appel à projets / présentation et rôle de la structure d'accompagnement choisie :

- Description générale du projet :

1- Sortie accompagnée sur le site ENS (Type de sortie et thèmes étudiés, structure retenue, période envisagée…)

2- description de l'action de gestion à mettre en œuvre en lien avec le schéma directeur de gestion du site ENS et le gestionnaire du site ou action de connaissance conduite dans le lycée, la commune ou sur le site ENS.

-Action de communication locale ou de valorisation envisagée (compte rendu de visite article, film, podcats…)

● Les thèmes retenus et les contenus et activités pédagogiques permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel et/ou du lien entre l'homme et son environnement :

● Lien avec le référentiel de compétences au service de l'EDD dans le cadre scolaire

(https://www.education.gouv.fr/media/150128/download)

● pluridisciplinarité du projet (disciplines concernées, travail en commun…):

● L'éventuelle intégration du projet dans un projet pédagogique global (si oui, lequel) :

● Le calendrier prévisionnel (avec les temps forts) :

● L'estimation financière du projet (transports, structure d'accompagnement) :

● Autres informations que vous souhaitez apporter :

Le Lycée_____ s'engage à mener à bien le projet présenté ci-dessous et à fournir au Conseil départemental les éléments de restitution du projet avec quelques photos libres de droits ainsi qu'un bilan en fin d'année scolaire.

Date et signature du proviseur du Lycée:

Transmission du dossier **avant le 13 octobre 2023**

Merci de transmettre en complément de la fiche d'inscription :

- Toutes pièces permettant la compréhension du projet, en lien avec la fiche d'inscription.

- Devis de la (des) structure(s) d'accompagnement, de transporteurs…

Conseil départemental du Cantal – PADT – DAT - SDDTAA – Mission Espaces naturels et ruraux
28 avenue Gambetta - 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 46 49 28 / 04 71 46 22 83 – mail : service-environnement@cantal.fr